

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

6 juillet 1988

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une période de deux ans et six mois par arrêté du 7-1-1986 (J.O. du 24-1-1986)

DAFALGAN NOURRISSON 80 mg (paracétamol),
suppositoires (10)

DAFALGAN JEUNE ENFANT 150 mg (paracétamol)
suppositoires (10)

DAFALGAN GRAND ENFANT 300 mg (paracétamol)
suppositoires (10)

DAFALGAN ADULTE 600 mg, suppositoires (10)

Lab. UPSA

Avis de la Commission

Avis favorable à la réinscription.